

COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 5 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MOUTIER, Maire.

Date de la convocation : 28 juin 2021

Présents : M. MOUTIER Philippe, Mme CHIAPPA Graziella, M. DUSSEAUX Nicolas, Mme RIGAUD Marie-Pierre, Mme MONCHANY Sophie, M. COMBE Antoine, Mme BRUNATO-BIRAC Brigitte, M. LOUBIERE Briec, Mme DUPUY-CHAUVIN Madeleine, M. GRANET Cyril, Mme DELAYE Coline, M. MAZIERE Laurent, Mme LAROU KERSUZAN Catherine, Mme ROSOLEN Catherine

Absents ayant donné pouvoir : M BERTHE Cédric (Mme MONCHANY Sophie)

Mme Coline DELAYE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte et l'ordre du jour est abordé :

- Validation du procès-verbal de la séance précédente
- *Délibération avis sur projet PLUi*

Délibération reportée dans le but d'apporter plus de précisions.

- *Vente de terrain AP 128 – rue André Dupuy-Chauvin*

Mme Rigaud Marie-Pierre quitte la salle du conseil municipal à 19 h 15.

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande faite par M. et Mme Rigaud Michel, d'acquérir la parcelle AP 128 (33 m²) – rue André Dupuy-Chauvin – devant leur maison afin de construire un escalier, PMR (personnes à mobilité réduite).

Au vu de la taille et de l'inutilité pour la commune de ce terrain, il est proposé de vendre cette parcelle, au prix de 1 € le m², soit 33 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la vente de cette parcelle pour un montant de 33 €, auquel il convient de rajouter les frais notariés à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal charge également le maire d'engager les démarches auprès de Me Delphine Détrieux, notaire à La Réole et de la signature de l'acte notarié.

Mme Rigaud Marie-Pierre, regagne la salle à 19 h 25.

- ***Contrat location caméra mobile***

Monsieur le Maire nous fait part des incivilités liées aux dépôts sauvages de déchets dans la commune. Celles-ci impliquent de forts moyens humains pour le nettoyage, en effet, 2 à 3 personnes sont mobilisées tous les lundi matin.

Dans le but d'empêcher ces incivilités, Monsieur le Maire propose l'installation de caméras. Cela se présenterait sous la forme de 2 caméras mobiles ayant 4 jours d'autonomie installées aléatoirement sur 7 points précis de la commune. Le but est de sanctionner, le cas échéant, les personnes déposant illégalement leurs déchets sur l'espace public.

Un premier devis a été fait et annonce un coup mensuel de 400 € ht/mois pour 5 ans.

Le conseil municipal, après débat, sur les coûts et l'utilité du dispositif, décide qu'il faudrait plus d'informations et d'autres devis et ainsi de reporter la décision.

- ***Subventions associations***

Le conseil municipal statue sur les demandes de subventions des différentes associations.

Après discussions, le conseil municipal décide, à l'unanimité de verser les subventions comme suit :

RESTOS DU CŒUR	200 €
ANACR	100 €
*ASSO APE DU DROPT	0
*FNACA	0
ASSOCIATION PASSION	300 €
CLUB AMIS DES ANCIENS	300 €
CLUB DE GYMNASTIQUE	600 €
ELAN GIRONDAIS ATLHE	1400 €
GYM DOUCE RETRAITE	350 €
LE BIBE GIRONDAIS	300 €
LE CERCLE	200 €
LES DAUPHINS GRONDAIS	200 €
SECTION DE JSP	150 €
LE GARDON GIRONDAIS	400 €
TENNIS CLUB GIRONDAIS	800 €
BADMINTON	300 €

***APE du Dropt et la FNACA** ne souhaitent pas faire de demande pour cette année.

FC GIRONDE LA REOLE :

Il est décidé de suspendre la subvention au FC Gironde La Réole car le président du club a démissionné. L'attribution de la subvention est reportée jusqu' à la formation d'un nouveau bureau.

ACCA :

Concernant l'ACCA, un vote est fait pour savoir si la subvention attribuée sera de 0 € comme l'année dernière suite à non présentation du bilan comptable de l'association, 400 € qui correspond à la moitié de la subvention habituelle ou 800 €, la subvention habituelle en intégralité.

Vote pour attribuer 0 € : **4 voix pour**

Vote pour attribuer 400€ : **10 voix pour**

Vote pour attribuer 800€ : **1 voix pour**

Il est donc décidé d'attribuer **400 €** de subvention à l'ACCA. Le bilan comptable étant malgré tout toujours demandé.

- Appel à projet éducation nationale

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, la commune a obtenu une subvention du ministère de l'éducation nationale.

Pour ce faire une convention sera établie entre la commune et le ministère de l'éducation nationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention liée à cet appel à projets.

- Droits de préemption

Monsieur le Maire fait part au conseil des demandes émanant de Me Delphine DETRIEUX notaire à La Réole, Me Marc PERROMAT, notaire à Langon, Me Sandrine ROULIERE notaire à Monségur et Me Patrick LATAPYE concernant des biens se situant dans la zone de droit de préemption urbain :

- Immeuble cadastré section AR 59, situé 20, rue André Dupuy-Chauvin
- Immeuble cadastré section AM 135 (en partie), situé 119, avenue du Général De Gaulle
- Immeuble cadastré section AV 80 et 100, situé 32, route de beauséjour
- Immeuble cadastré section AV 92 et 95, situé « champ de minet » et rue du stade

Il est donc nécessaire de se prononcer sur ces demandes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens indiqués ci-dessus.

Infos diverses :

Monsieur le maire fait part de son questionnement sur l'intérêt pour la commune de garder le bâtiment appelé « maison Barbe » et invite le conseil municipal à réfléchir sur la vente de ce bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20 et ont signé les membres présents.